

Les lois anti-juives

La discrimination commence dès les premières semaines de l'occupation : André Linnéviel a fait le 14 octobre 1940 à la Sous-Préfecture "une déclaration comme étant d'origine israéliite", ainsi que sa femme, leurs deux fils, tous nés à Paris, et sa belle-mère, née en Moselle.

Le maire de Domont exécute les ordres et classe les correspondances et dossiers, qui sont toujours là dans les cartons. Nous avons trouvé neuf circulaires préfectorales, adressées au maire, de juillet à décembre 1941 : interdiction aux entreprises d'employer du personnel juif en contact avec les clients ou les fournisseurs, puis de tout emploi public, même subalterne. Recensement des biens des juifs. Déclarations astreignant les juifs à se conformer à l'application de la loi du 2 juin 1941. Apposition sur les cartes d'identités de la mention "JUIF" ou "JUIVE" en rouge. Confiscation des postes de radio. Le sous-préfet de Pontoise demande même aux maires de faire la chasse aux Juifs qui auraient fui Paris : "De nombreux Juifs, sans doute inquiets des perquisitions qui ont eu lieu à Paris, viennent se réfugier dans des communes de l'arrondissement de Pontoise. Il

serait intolérable que ces israéliites, en procédant ainsi, puissent échapper aux dispositions de la loi du 2 juin 1941 qui ordonnent le recensement des Juifs."

Le 8 décembre 1941, le maire écrit au sous-préfet que la mention "Juif" a été portée sur les cartes d'identité de tous les ressortissants. Le 14 février 1942, il répond au Préfet qu'il n'existe dans la commune ni entreprise ni artisan juifs.⁽³⁴⁾

Sinistre bureaucratie

Que savait-on alors de la destination des juifs arrêtés ? A cette question, une circulaire apporte un élément de réponse : le 9 novembre 1942, le maire de Domont doit répondre à une demande du sous-préfet de fournir "une liste de tous les Juifs sans exception a) résidant dans votre commune ; b) ayant résidé et se trouvant actuellement détenus dans des camps de concentration".

Connaissait-on alors la destination des centres de Pithiviers, Beaune-la-Rolande ou Drancy ? Quelle fut l'attitude des Domontois ? Quelle fut l'attitude du maire ? Aucune lettre signée du maire ne manifeste la moindre animosité à l'égard des Juifs. Aucune ne tente de contourner les prescriptions.

34 - Une curieuse affaire : un juif allemand, Karl Stein, avait résidé à Domont avant la guerre ; sa demande de naturalisation avait été refusée en 1934. Recensé en 1936, il était reparti en Allemagne en 1938. Le récit du maire, déjà cité, fait allusion à son retour en tant que militaire occupant dès le 13 juin 1940 : "Un fait étrange, l'un des premiers Allemands qui entra dans le pays en uniforme de capitaine, était un dénommé Stein Karl, établi avant la guerre charcutier, puis comptable dans une soi-disant usine de Paris, propriétaire d'une maison avec jardin et garage. Cette maison fut incendiée le soir de son arrivée. Connaissant bien Domont qu'il avait habité pendant huit ans et où il avait cherché à s'infiltrer dans certaines familles bourgeoises, la Kommandantur de l'époque avait un cahier de renseignements fort bien documenté." Un Domontois se souvient aujourd'hui d'un "espion" allemand qui tenait une brasserie de la Gare de l'Est avant guerre et qui était revenu mettre le feu à son pavillon domontois pour supprimer des documents compromettants. D'autres témoignages indiqueraient que ce sont des habitants qui se seraient vengés sur la maison de l'Allemand, dès le début de l'occupation. Ce qui est certain, c'est que le préfet et le gérant des biens juifs ont interrogé le maire. Il a répondu, en février 1943, que la maison de Karl Stein avait été détruite par un incendie en juin 1940 ; la toiture était tombée ; elle était inhabitable depuis 1936 et les meubles avaient dû être vendus avant le départ du propriétaire.

